

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 20 mai 2021 à 20 heures 15 minutes
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Frédéric, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. PLOQUIN Denis

Absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme PAQUET Stéphanie, M. POUVREAU Frédéric

Excusé(s) :

Mme GAUFFICHON Annie, Mme HERISSE Laetitia, M. RIVIERE Jacky

Secrétaire de séance : Mme OUVRART Sandrine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du dernier compte-rendu de séance du jeudi 20 mai 2021

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du jeudi 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Décision du maire :

location du logement 4 rue de la Gare - Prissé-la-Charrière - Plaine-d'Argenson à Monsieur MORILLEAU Sylvain et Madame LARGEAU Clémence à compter du 1er mai 2021 pour un loyer fixé à 470 euros/mois avec garage à 30 euros/mois. Une caution de 470 euros sera demandée. Le paiement de la taxe d'ordures ménagères fera l'objet de provision mensuelle payable en même temps que le loyer, le montant est de 10.00 €/mois avec régularisation en Novembre.

Numéro interne de l'acte : 2021-21

Objet : Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les subventions pour l'année 2021 :

Associations	Montant 2021
A.S.P. L'ESTUAIRE	50,00 €
ADMR BEAUVOIR SUR NIORT	1 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DES DEUX SEVRES	100,00 €
FRANCE ALZHEIMER 79	50,00 €
JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE	100,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	100,00 €
L'ETBN 79 (TWIRLING BATON)	100,00 €
MARCH'ENSEMBLE	50,00 €
SSIAD SERVICE DE SOINS PLAINE ET MARAIS	200,00 €
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	50,00 €
MFR OF-CFA SECONDIGNY	50,00 €
UNC - AFN BEAUVOIR	100,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	50,00 €
UNION POUR LA MUSIQUE	100,00 €

TAEKWONKIDO PHENIX	50,00 €
UDAF	66,00 €
TOTAL	2 216,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-22

Objet : Devis City Stade

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions reçues pour la pose d'un city stade dans le parc de Prissé-la-Charrière.

Deux offres ont été pré-sélectionnées par la commission travaux :

celle de la société 3R factory située à L'Ardoise, 56220 Limerzel, pour une structure tout en aluminium, d'un montant H.T. de 45 620.00 € et la 2ème offre de PCV Collectivités, pour une structure métallique (galvanisée à chaud et thermolaquée, avec barreau en lames composite) pour un montant H.T. de 36 422.50 €.

Options demandées par la commune : paniers de basket réglables et filets de but de football anti-vandalisme. Seule, la société PCV Collectivités a répondu positivement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et étudié les différentes offres, considérant que seule la société PCV Collectivités répond aux exigences de la commune quant aux options demandées et propose l'offre la moins disante entre les 2 propositions retenues par la commission,

- DECIDE de retenir la société PCV Collectivités 1182 Rue de la Gare à Echiré 79410 pour un montant H.T. de 36 422.50 € soit un montant T.T.C. de 43 707.00 €. Le devis ne sera signé par Monsieur le Maire qu'à réception de l'accord de l'attribution de subvention,

- autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, auprès de l'Agence Nationale du Sport, comme détaillé dans le plan de financement annexé à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-22 (bis)

Objet : Devis City Stade (Annule et remplace la délibération 2021-22 - Erreur plan financement - demande de subvention à la région annulée)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions reçues pour la pose d'un city stade dans le parc de Prissé-la-Charrière.

Deux offres ont été pré-sélectionnées par la commission travaux :

celle de la société 3R factory située à L'Ardoise, 56220 Limerzel, pour une structure tout en aluminium, d'un montant H.T. de 45 620.00 € et la 2ème offre de PCV Collectivités, pour une structure métallique (galvanisée à chaud et thermolaquée, avec barreau en lames composite) pour un montant H.T. de 36 422.50 €.

Options demandées par la commune : paniers de basket réglables et filets de but de football anti-vandalisme. Seule, la société PCV Collectivités a répondu positivement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et étudié les différentes offres, considérant que seule la société PCV Collectivités répond aux exigences de la commune quant aux options demandées et propose l'offre la moins disante entre les 2 propositions retenues par la commission,

- DECIDE de retenir la société PCV Collectivités 1182 Rue de la Gare à Echiré 79410 pour un montant H.T. de 36 422.50 € soit un montant T.T.C. de 43 707.00 €. Le devis ne sera signé par Monsieur le Maire qu'à réception de l'accord de l'attribution de subvention,

- autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, auprès de l'Agence Nationale du Sport, comme détaillé dans le plan de financement annexé à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-23

Objet : Divers devis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses propositions pour :

- l'acquisition d'une tractopelle

Au vote du budget, le Conseil Municipal avait plutôt penché pour la location d'une tractopelle. Cependant après avoir affiné les besoins du service technique (environ 60 à 70 jours d'utilisation/an), tenant compte du coût de la location et considérant les facilités d'utilisation que procure le fait de disposer de son propre matériel, le manque d'un chargeur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un engin : il présente une proposition de la société ARDEN Négoce RN 10 à LES NEGRES 16 510 pour une tractopelle de marque VOLVO de 2007 avec 5 500 heures d'utilisation au compteur équipée de 4 godets pour un montant H.T. 37 000.00 € soit un montant T.T.C. 44 400.00 €, livraison incluse.

Le Conseil Municipal, décide, d'acquérir cette tractopelle.

- signalisation entrée de bourg

Monsieur le Maire présente 5 offres pour la signalisation de l'entrée de bourg. Deux entreprises, qui se sont déplacées avant estimation des besoins, ont été retenues par la commission : SIGNAL CONCEPT (2 propositions) et SIGNAUX GIROD (1 proposition). La volonté de la commune, au départ, était de remplacer l'ensemble du panneau en mauvais état et de monter une cartouche en-dessous du panneau en bon état. SIGNAL CONCEPT a présenté 2 offres : une sur la base de la demande de la commune et l'autre en remplaçant à neuf l'ensemble des panneaux de la commune : la seconde offre est plus intéressante. Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, décide de remplacer à neuf l'ensemble des panneaux et de retenir SIGNAL CONCEPT 6 rue Robert Schumman à Notre Dame d'Oe 37390 pour un montant H.T. de 3 037.70 € soit un montant T.T.C. de 3 645.24€

- panneaux de signalisation temporaire et de police

Monsieur le Maire informe la commune qu'il est nécessaire de se doter de divers panneaux de signalisation temporaire et de police, supplémentaires : Les panneaux proposés sont montés sur pied et lestés. Trois offres sont présentées : CITY LACROIX Région Ouest (2 offres avec et sans marquage), SIGNAUX Girod, et SIGNAL Concept (sans marquage). L'offre la moins-disante (avec marquage) de la société CITY LACROIX Saint Herblain 8 impasse du Bourrellier BP 30004 ZI 44801 SAINT HERBLAIN Cedex est retenue pour un montant H.T. de 1 932.73 € soit un montant T.T.C. de 2 319.28 €

- fourniture d'un banc extérieur pour l'école (autour du robinier de la cour)

Monsieur le Maire propose de remplacer le banc de la cour de l'école autour du robinier. L'entreprise SIGNAL CONCEPT propose soit un banc standard en bois pour un montant H.T. de 2 886.00 € soit un produit en brique alimentaire recyclé pour un montant H.T. de 1 876.00 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du banc recyclé fourni par l'entreprise SIGNAL CONCEPT 6 rue Robert Schumman à Notre Dame d'Oe 37390 pour un montant H.T. 1 876.00 € soit un montant T.T.C. de 2 251.20 €.

- acquisition armoire forte

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se doter d'une armoire forte ignifugée afin de protéger certains documents avec des données à caractère personnel comme les registres d'état civil mais aussi les sauvegardes informatiques.

Il propose les offres des sociétés SEDI et COLLECTIVITES EQUIPEMENT :

Après avoir étudié les diverses offres, l'entreprise retenue est la société SEDI 35 chemin de Saint Genies à Uzes 30700 pour un montant H.T. de 5 580.30 € soit un montant T.T.C. de 6 696.36 €

- acquisition vidéoprojecteur (+kit montage plafond) et d'un écran de projection motorisé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un vidéoprojecteur à installer à la salle socio-éducative de Prissé pour une meilleure diffusion de l'information.

Le Conseil Municipal retient l'offre de la société SBS 79 45 boulevard Arago à Chauray 79180 pour un montant H.T. de 1 698.00 € soit un montant T.T.C. de 2 037.60 €.

- acquisition défibrillateur et armoires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'équiper l'école d'un défibrillateur et propose de modifier l'emplacement de celui de la salle des fêtes pour l'installer à l'extérieur du bâtiment et le rendre ainsi accessible au public. Des devis ont ainsi été demandés pour l'acquisition d'un défibrillateur et de deux armoires extérieures.

Considérant que l'offre de CARDIAC SCIENCE est la moins disante et que cette société assure la maintenance des défibrillateurs déjà installés sur la commune,

Le Conseil Municipal retient la société CARDIAC SCIENCE ZA d'Aix en Provence 645 rue Mayor de Montricher pour la fourniture d'un défibrillateur avec électrodes enfants et adultes et de deux armoires extérieures pour un montant H.T. de 2 090.00 € soit un montant T.T.C. de 2 526.00 €.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-24**Objet : Convention de participation relative au financement des travaux suite à la suppression du passage à niveau n° 364.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 2 février 2016 la commune, avait délibéré favorablement à la suppression du passage à niveau 364. Sur préconisation de la SNCF, il est proposé à la commune, dans le but de supprimer ce passage à niveau 364 à croix de Saint André de reporter le trafic routier sur le PN 365 équipé de barrières en procédant à la réfection des voies communales de part et d'autre du PN 364.

La commune de Plaine-d'Argenson assure la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur les installations du domaine public routier et SNCF Réseau participe au financement de ces travaux à hauteur du montant H.T. du devis qui leur a été remis. Monsieur le Maire présente par conséquent au Conseil Municipal le devis de l'entreprise M'RY 20 bd Bernard Palissy à PARTHENAY 79200 pour la réfection des voies. La proposition est d'un montant H.T. de 20 314.10 € soit un montant T.T.C. de 24 376.92 €.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de la convention annexé à la présente délibération et le devis de l'entreprise M'RY,

- Décide de confier les travaux de voirie à l'entreprise M'RY à Parthenay 79200 pour le montant mentionné ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-25**Objet : Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Article (Chap.)	Op.	Désignation	Montant	Article (Chap.)	Désignation	Montant
020 (020)		Dépenses imprévues	-13 815 €	021 (021)	Virement de la sect. de fonct.	24 400 €
2151 (21)	53	Réseaux de voirie	24 380 €	1 0 2 2 2 (10)	FCTVA	3 250 €
2182 (21)	50	Matériel de transport	44 400 €	1328 (13)	Autres	20 315 €
2184 (21)	50	Mobilier	3 000 €			
2313 (23)	57	Constructions	-10 000 €			
		TOTAL	47 965 €		TOTAL	47 965 €

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Article (Chap.)	Op.	Désignation	Montant	Article (Chap.)	Désignation	Montant
023 (023)		Virt à la sect d'inv.	24 400			
615221 (011)		Bâtiments publics	-13 565			
615228 (011)		Autres bâtiments	-10 835			
		TOTAL	0 €		TOTAL	0 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-26**Objet : Convention de prestations de services balayage sur voirie - SIVOM de Prahecq**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations de services balayage sur voirie étaient assurés auparavant par la communauté de communes Mellois en Poitou et que le SIVOM de Prahecq souhaite reprendre cette compétence. Monsieur le Maire propose par conséquent de conclure une convention dont le projet est annexé à la présente délibération avec le SIVOM de Prahecq pour les prestations de services balayage sur voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- décide de confier la prestation de services balayage sur voirie au SIVOM de Prahecq - Place de l'Eglise- 79230 PRAHECQ
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-27

Objet : Marché de producteurs du 24 juin 2021 - Règlement intérieur, prix emplacement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a pour ambition d'organiser un marché de producteurs le 24 juin 2021. Il invite le Conseil Municipal à approuver le règlement et à fixer le tarif de l'emplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
- approuve le règlement intérieur du marché de producteurs annexé à la présente délibération,
- fixe le prix du mètre linéaire à 2 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-28

Objet : Adhésion association des maires ruraux des Deux-Sèvres

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association des maires ruraux des Deux-Sèvres pour une cotisation annuelle de 119 euros comprenant l'adhésion aux maires ruraux (nationale et départementale) mais également l'abonnement au mensuel 36 000 communes.

Cette adhésion viendrait compléter celle de l'association départementale des Maires des Deux-Sèvres et offre notamment la possibilité de mettre en place un système d'alerte par SMS auprès des habitants pour un faible coût.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,
- décide d'adhérer à l'association des maires ruraux des Deux-Sèvres.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-29

Objet : Mise en place du prélèvement

La collectivité émet chaque année environ 750 titres pour la facturation des services périscolaires et des loyers des logements communaux représentant une recette d'environ 165 000 € qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, par internet -dipositif TIPI-) tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques et des frais de commissions interbancaires, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé.

Le prélèvement supprime pour l'abonné les risques d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux. La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier. Le prélèvement en tant que tel ne donne pas lieu à la perception de commissions interbancaires, seuls les incidents sont facturés par les banques.

Il vous est demandé d'accepter :

- le règlement par prélèvement automatique annexé à la présente délibération,
- d'approuver le règlement financier régissant le recouvrement des recettes de cantine, garderie et loyers des logements communaux y compris la caution et des charges locatives (chauffage, ordures ménagères).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-30**Objet : Edification d'une clôture - déclaration préalable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les projets d'édification de clôtures situés hors du périmètre des bâtiments classés sont dispensés de toute formalité. Cependant le dépôt d'une déclaration préalable de travaux peut être rendue obligatoire sur l'ensemble du territoire communal ou sur une partie de la commune si le conseil municipal décide de soumettre les clôtures à déclaration.

Cette procédure permet d'apprécier comment le projet de clôture s'intègre au regard des constructions avoisinantes et des éléments paysagers avoisinants.

VOTE : Rejetée

Numéro interne de l'acte : 2021-31**Objet : Location salle socio-éducative**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière sert de salle de mariage. Elle doit être maintenue en très bon état et restée perpétuellement disponible. Monsieur le maire invite par conséquent le Conseil Municipal à se prononcer sur le maintien ou pas de la mise à disposition de cette salle et si oui à quelles conditions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide,
- de continuer de mettre à la disposition du public la salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière aux tarifs en vigueur à cette date,
- de la louer à partir de 16h00 le samedi sauf si quinze jours avant la date de location aucun mariage n'est à célébrer. Dans ce cas, la remise des clefs et l'état des lieux entrants aura lieu le vendredi après-midi.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-32**Objet : Appel à contribution du Département - Fonds de Solidarité Logement et Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de deux appels à contribution du département des Deux-Sèvres : l'un pour le Fonds de solidarité logement (FSL) et le deuxième pour le Fonds départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ). Monsieur le Maire propose une participation de 0.75 €/habitant pour le Fonds de solidarité logement et de 0.25 €/habitant pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses**Spectacle APE**

Mr MOREAU Mathieu demande si le spectacle offert par l'APE aux enfants de l'école peut avoir lieu le 11 juin 2021, en raison de la crise sanitaire. Considérant que la capacité maximum d'accueil de la salle des fêtes de Prissé est de 220 personnes et que 85 élèves environ sont attendus et resteront assis, la mise à disposition de la salle pour le spectacle est autorisé.

Mise à disposition des salles de la commune pour les réunions publiques ou entre élus avant les élections départementales

Mise à disposition gratuite des salles à l'ensemble des candidats.

Cantine

Deux personnes, à suivre, feront un stage d'immersion à la cantine et viendront ainsi apporter renfort à la cantinière. L'une de ces deux personnes, en cas d'accord des deux parties -l'intéressée et la commune-, sera recrutée pour un contrat à durée déterminée de minimum 6 mois et 20h/semaine dans le cadre d'un parcours emploi compétence. La commune de Plaine-d'Argenson étant en zone de revitalisation rurale ce contrat est pris en charge à 80 % par l'Etat. L'idée est également d'organiser à l'avance le départ en retraite de la cantinière.

Marché des producteurs du 26 août 2021

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de choisir le film parmi ceux retenus par la commission animation. Envoyer les extraits des 2 films retenus aux conseillers.

Tour du patrimoine académique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été choisie, entre autre, pour sa position géographique pour accueillir le tour du patrimoine académique, le 26 mai 2021. Le relai se fera ainsi entre l'école d'Epannes des Deux-Sèvres et de Villeneuve-la-Comtesse de Charente-Maritime.

SIVOM

Monsieur Denis PLOQUIN, adjoint au maire, et président du SIVOM de Beauvoir sur Niort fait un point sur la dernière réunion du Conseil Syndical. Il demande également aux délégués de prévenir les suppléants en cas d'absence.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 18 juin 2021

Le Maire,

Jean-François SALANON



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL DU PROJET CITY STADE

Dépenses	Recettes <i>(sollicitées)</i>						
Pose d'un city stade – Parc de Prissé	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Etat DETR 40 %</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">14 569.00 €</td> </tr> <tr> <td>Autres subventions publiques Agence Nationale du Sport 40 %</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">14 569.00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement du maître d'ouvrage 20%</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">7 284.50 €</td> </tr> </table>	Etat DETR 40 %	14 569.00 €	Autres subventions publiques Agence Nationale du Sport 40 %	14 569.00 €	Autofinancement du maître d'ouvrage 20%	7 284.50 €
Etat DETR 40 %	14 569.00 €						
Autres subventions publiques Agence Nationale du Sport 40 %	14 569.00 €						
Autofinancement du maître d'ouvrage 20%	7 284.50 €						
TOTAL des dépenses	TOTAL des recettes						
36 422.50 HT / 43 707 TTC	36 422.50 HT						

